



Assemblée générale

Soixante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
11 février 2013
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 15^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 23 octobre 2012, à 15 heures

Président : M. Talbot (Guyana)

Sommaire

Point 18 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique

- a) Commerce international et développement
- b) Système financier international et développement
- c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

12-56491X (F)



Merçi de recycler 



La séance est ouverte à 15 heures.

Point 18 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique

a) Commerce international et développement

[A/67/183, A/67/184, A/67/15 (partie I), A/67/15 (partie II), A/67/15 (partie III) et A/67/15 (partie IV)]

b) Système financier international et développement (A/67/187)

c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement (A/67/174)

1. **M. Valles** (Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), note que la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XIII) s'est tenue sur fond d'instabilité financière mondiale, de reprise économique très faible dans les pays développés, de crise de l'euro et d'impasse dans les négociations multilatérales de Doha. En outre, une mutation majeure est en cours avec le passage à une économie mondiale multipolaire. La CNUCED XIII a décidé de se concentrer sur « une mondialisation centrée sur le développement », préconisant des politiques et des instruments pour parvenir à l'intégration sociale, la stabilité sociale et la justice sociale. Au cours des quatre prochaines années, la CNUCED envisage de s'employer à assurer que les financements soutiennent l'économie réelle, que la croissance génère davantage d'emplois, que la répartition des richesses soit plus équitable, que les gouvernements disposent d'un espace politique et jouent un plus grand rôle dans le développement et que les capacités productives au cœur des stratégies de développement soient renforcées. Elle contribuera à une croissance durable et sans exclusive, et accordera la priorité à la réévaluation des politiques et des stratégies économiques.

2. Présentant le rapport du Secrétaire général sur le commerce international et le développement (A/67/184), M. Valles évoque également le Rapport 2012 de la CNUCED sur le commerce et le développement, qui révisé à la baisse certaines des estimations du PIB présentées dans le rapport du Secrétaire général. La croissance économique mondiale devrait encore se ralentir pour tomber à 2,3 % en 2012,

alors qu'un nouveau risque particulièrement préoccupant est la décélération prévue de la croissance dans des économies en développement, comme l'Inde et la Chine.

3. Parmi les sujets abordés dans le rapport du Secrétaire général, M. Valles mentionne la crise continue de la dette souveraine dans la zone euro et la part croissante des pays en développement dans les exportations mondiales de marchandises.

4. Le protectionnisme est une source de préoccupation, mais il doit être distingué des mesures légitimes prises par les pouvoirs publics pour promouvoir le développement industriel et l'emploi. L'appréciation réelle des taux de change conduit souvent à une détérioration de la balance commerciale d'articles manufacturés et est équivalente à des subventions à l'importation et à des droits à l'exportation uniformes. Un autre sujet de préoccupation est la disponibilité des financements commerciaux.

5. Les chaînes d'approvisionnement mondiales modifient la façon dont le commerce est organisé, ainsi que sa composition : les biens intermédiaires représentaient 55 % du volume mondial de produits manufacturés autres que les combustibles en 2011. Une bonne compréhension du rôle de ces chaînes est essentielle à l'élaboration des politiques, en particulier celles concernant l'industrie, le commerce et l'emploi.

6. Le rapport du Secrétaire général met également l'accent sur la transition vers une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) a réaffirmé l'impératif de l'intégration du développement durable et de la prise en compte de ses aspects économiques, sociaux et environnementaux. Le paragraphe 58 de son document final précise également que le passage à une économie verte ne doit pas être biaisé à l'encontre des pays en développement. Il ne faut pas créer de barrières commerciales inutiles et des conditions injustifiées ne doivent pas être imposées aux apports d'aide publique au développement (APD). Il n'y a pas un seul modèle acceptable d'économie verte et la CNUCED travaillera avec les pays en développement pour relever ces défis et explorer les possibilités offertes par leurs trajectoires individuelles de développement durable.

7. Les mesures non tarifaires sont traitées aux paragraphes 42 et 43 du rapport. Une plus grande transparence est nécessaire concernant ces mesures, qui doivent aussi faire l'objet d'un classement. La CNUCED collabore avec d'autres organisations internationales, telles que la Banque mondiale, le Centre du commerce international et la Banque africaine de développement, pour évaluer les effets des mesures non tarifaires sur le commerce et le développement. Elle est prête à mener les recherches qui s'imposent d'urgence sur les politiques en matière de mesures non tarifaires.

8. L'importance de la sécurité alimentaire et énergétique et de l'accès aux matières premières est soulignée au paragraphe 39 du rapport. Le recours croissant à des restrictions et à des taxes à l'exportation est à l'origine de graves frictions entre les pays importateurs et exportateurs

9. Le système commercial multilatéral, qui a constitué un cadre institutionnel solide durant les 65 dernières années et qui a soutenu une croissance rapide du commerce international, est actuellement enlisé. L'impasse de longue date dans laquelle se trouve le Cycle de Doha a fait naître des doutes sur la capacité de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de traiter efficacement les questions importantes liées au commerce et à l'équité et reflète les tensions existant entre les problématiques de mondialisation et de développement national.

10. La libéralisation et l'ouverture des échanges ne garantissent pas nécessairement la création d'emplois. L'architecture de l'OMC doit être adaptée pour mieux accorder la priorité aux secteurs créateurs d'emplois, tels que l'agriculture et certaines industries manufacturières et secteurs des services. Il est également important de travailler à l'harmonisation multilatérale des régimes réglementaires fragmentés au niveau régional. Encadrer et encourager le type d'échanges propres à favoriser un développement sans exclusive et durable est un défi majeur. La CNUCED XIII a exprimé son soutien à l'intégration et à la coopération régionales ainsi qu'à un système commercial ouvert, transparent, solidaire, non discriminatoire et fondé sur des règles. La Conférence continuera à œuvrer en faveur d'un consensus multilatéral sur les questions liées au développement durable et sans exclusive, et d'une plus grande cohérence dans l'élaboration des politiques économiques internationales.

11. **M. Seienthal** (Président du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), présentant les rapports du Conseil du commerce et du développement (A/67/15, parties I à IV), signale que les principaux documents finals de la CNUCED XIII sont la déclaration politique (Manar de Doha), qui souligne l'engagement commun des membres envers la mondialisation centrée sur le développement, et le Mandat de Doha, qui réaffirme le mandat de la CNUCED, tel qu'inscrit dans l'Accord d'Accra, et qui expose des lignes directrices pour la promotion de la mondialisation centrée sur le développement, y compris de nouvelles politiques pour adapter et contrôler les forces économiques à l'appui de l'intégration, de la stabilité et de la justice sociales. La CNUCED XIII marque une avancée du multilatéralisme, montrant que, malgré de profondes divisions sur la politique, les États membres peuvent se réunir pour trouver des solutions de coopération.

12. Les débats de la cinquante-neuvième session du Conseil du commerce et du développement, qui a eu lieu en septembre, après la CNUCED XIII, ont donné un aperçu de la façon d'œuvrer pour une mondialisation centrée sur le développement, profitant à tous, dans différents domaines d'action. Les États membres ont également estimé que la gestion de la CNUCED doit être renforcée. Le Conseil a réfléchi à l'utilisation active des politiques budgétaires et des politiques du revenu pour relancer la croissance économique et remédier à l'inégalité. Dans le débat de haut niveau, les membres des groupes de discussion ont abordé les enjeux auxquels l'Afrique doit faire face pour assurer la croissance et la création d'emplois. Ils ont souligné le rôle de l'État développementaliste dans la promotion du développement solidaire et de la croissance, estimant que les pays africains doivent faire un plus grand usage des politiques industrielles afin d'encourager la diversification et l'industrialisation. Dans les discussions sur le rapport de la CNUCED consacré à l'Afrique, des mesures ont été identifiées comme pouvant faire partie d'une stratégie de transformation structurelle durable.

13. La nécessité de politiques plus actives pour soutenir la croissance a été également mise en avant dans les discussions sur les pays les moins avancés. Les efforts vont se poursuivre vers l'objectif du Programme d'action d'Istanbul, à savoir que la moitié

des pays les moins avancés remplissent les critères de reclassement d'ici à 2020.

14. La CNUCED a commencé à concevoir un Cadre pour les politiques d'investissement au service du développement durable, afin d'aider les décideurs à mettre en place un environnement juridique et réglementaire propre à mobiliser des investissements directs étrangers dans l'objectif d'une croissance profitable à tous.

15. Les délibérations du Conseil sur l'évolution du système commercial international se sont articulées autour de deux thèmes : l'impact du commerce sur le développement sans exclusive et les conséquences pour le commerce et le développement des décisions de Rio +20. Les délibérations ont porté sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et sur l'importance croissante des mesures non tarifaires. Une meilleure compréhension des conséquences pour les pays développés et les pays en développement de l'extension des chaînes d'approvisionnement mondiales dans le commerce international est indispensable et la CNUCED va effectuer les recherches pertinentes.

16. En ce qui concerne les incidences des décisions de Rio +20, la CNUCED va lancer un forum sur l'économie verte et mener des examens des politiques d'économie verte à la demande des pays. Elle servira d'espace institutionnel pour l'examen des questions liées à la réalisation du développement durable et à la transition à l'économie verte. L'importance du renforcement des capacités des pays les moins avancés, afin qu'ils puissent réussir cette transition, est soulignée. Toutefois, les coûts potentiels pour l'Afrique, tels que le risque que des terres utilisées pour des cultures vivrières soient détournées pour la production de biocarburants, doivent être pris en considération.

17. Le Conseil du commerce et du développement a noté que les préoccupations exprimées quant aux contraintes pesant sur le développement palestinien. Des délégations ont fait part de leur appréciation pour les activités de recherche et de coopération technique menées par la CNUCED en faveur du développement de la Palestine, mais demandent à ce qu'elles soient renforcées pour être à la hauteur du programme de travail prescrit par la CNUCED XIII. La contribution de la CNUCED à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences économiques et sociales des

Nations Unies a été examinée. D'aucuns ont estimé que la CNUCED doit s'employer à améliorer encore la place occupée par le développement dans les débats sur les principaux thèmes, afin d'améliorer le programme de développement mondial, ainsi qu'à transformer les résultats de ses analyses en actions.

18. Dans la perspective de l'examen en 2015 des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui coïncidera avec le cinquantième anniversaire de la création de la CNUCED et du Groupe des 77 et de la Chine, M. Seilenthal espère pouvoir échanger des vues avec les personnes impliquées dans les initiatives visant à examiner les OMD, le financement du développement et la mise en œuvre de Rio +20, afin que la CNUCED puisse contribuer à ces processus.

19. **M. Trepelkov** (Directeur du Bureau de financement du développement, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies) présente le rapport du Secrétaire général sur le système financier international et le développement (A/67/187).

20. **M^{me} Li Yuefen** (Chef du Service de la dette et du financement du développement, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) présente le rapport du Secrétaire général sur la soutenabilité de la dette extérieure et le développement (A/67/174). En raison de la crise économique mondiale, les facteurs externes positifs qui avaient amélioré les indicateurs de la dette des pays en développement au cours de la dernière décennie se sont inversés. Le climat actuel défavorable a ébranlé la plupart des mécanismes régulateurs budgétaires et politiques, y compris l'allègement de la dette, sur lequel les pays en développement comptaient, ce qui les rend plus vulnérables face aux chocs extérieurs. En dépit de la capacité d'adaptation dont ils ont fait preuve, les pays en développement ont vu leur dette extérieure totale augmenter, suscitant des inquiétudes quant à la soutenabilité de cette dette, qui fait peser une lourde menace sur les chances de progrès des pays touchés.

21. Plusieurs tendances se superposent, avec des divergences et des conséquences régionales importantes, notamment une modification de la composition de la dette souveraine. Dans l'ensemble, l'augmentation des emprunts commerciaux à court terme a accéléré la croissance des importations, tandis que la dette des entreprises à long terme s'est aussi accrue. Dans le même temps, le ratio de la dette

publique intérieure à la dette extérieure a également progressé.

22. La dette globale du groupe des pays les moins avancés est passée de 158 milliards de dollars en 2010 à un montant estimé à 170 milliards en 2011, et beaucoup de ces pays, dont plusieurs pays des Caraïbes ayant une dette publique intérieure supérieure à 100 % du PIB, courent un risque élevé de surendettement.

23. Le dialogue sur un mécanisme de restructuration de la dette souveraine doit être relancé. L'absence d'une procédure établie et de règles claires pour faire face aux défaillances souveraines conduit à des renégociations de la dette coûteuses, longues et souvent inefficaces. Dans ce contexte, il est également important de souligner le rôle des agences de notation dans l'architecture financière internationale et des propositions de réforme sont en cours d'examen.

24. **M. Al-Kawari** (Qatar) estime que la CNUCED joue un rôle critique dans l'articulation du programme de développement pour l'après-2015 au travers de fonds et de programmes clefs.

25. La CNUCED XIII, que son pays a accueillie, a formulé une nouvelle vision de l'intégration, qui considère la pauvreté comme inacceptable, où qu'elle soit, rendant une issue positive du Cycle de Doha plus urgente que jamais. La gouvernance économique mondiale et le flux continu d'échanges commerciaux plus axés sur le développement mondial contribueront à donner à toutes les nations une chance égale de participer aux initiatives mondiales engagées pour construire un monde meilleur.

26. Aujourd'hui, le monde a changé et l'éthique doit être au centre de la prise de décisions économiques au niveau international. Les nouvelles structures qui sont mises en place doivent être justes et doivent aussi favoriser une approche pluridisciplinaire qui s'attaque aux causes profondes du sous-développement.

27. **M. Benmehidi** (Algérie), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, souligne que les effets de la récession mondiale ont été aggravés dans les pays en développement par les pressions protectionnistes et l'escalade des tensions commerciales. C'est particulièrement le cas au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne, où les taux de chômage élevés s'accompagnent d'une baisse des salaires de la classe moyenne, faisant dérailler le progrès social,

compromettant la fourniture de services de base et menaçant la réalisation des OMD.

28. Les pays développés doivent renoncer aux mesures protectionnistes, notamment celles qui touchent les pays en développement. Parmi ces mesures figurent les barrières tarifaires, non tarifaires et autres au commerce ainsi que les subventions agricoles. L'aide publique au développement étant un catalyseur du développement, le respect intégral des engagements pris dans ce domaine est essentiel. La situation actuelle rend la conclusion du Cycle de Doha plus critique que jamais.

29. Soulignant la nécessité de renforcer la coopération Sud-Sud, M. Benmehidi se félicite de l'adoption, le 15 décembre 2010, du Protocole de São Paulo dans le cadre du troisième cycle de négociations relatives au Système global de préférences commerciales et encourage tous les pays en développement à adhérer à ce Système et à ses protocoles.

30. Le Groupe des 77 et la Chine réaffirment combien il importe que les pays en développement puissent pleinement faire entendre leur voix et s'impliquer dans le processus de prise de décisions et d'établissement de normes des institutions de Bretton Woods. La question de la dette souveraine et les multiples facettes de la soutenabilité de la dette, avec leurs répercussions sur les pauvres et les plus vulnérables, montrent que des discussions doivent être menées d'urgence sur un nouveau mécanisme de restructuration.

31. Les pays développés également, notamment dans la zone euro, voient leur stabilité de plus en plus menacée et ont de plus en plus mal à gérer la dette souveraine accumulée du fait du transfert des risques privés au secteur public. Il est urgent de trouver des solutions pour réduire le risque souverain dans les pays développés, afin de prévenir la contagion et d'atténuer l'impact de la crise à laquelle ces pays sont confrontés sur le système financier international.

32. En conclusion, M. Benmehidi encourage la poursuite des discussions sur le rôle du système monétaire international, y compris le rôle des droits de tirage spéciaux.

33. **M. Wolfe** (Jamaïque), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), note qu'en raison de la mondialisation, les effets de la crise

financière et économique se font durement sentir dans les petits pays en développement. Les recettes du tourisme et les envois de fonds ont diminué, de même que les prix des matières premières; les prix de l'énergie ont augmenté; et le chômage s'est aggravé. Ces facteurs, conjugués à une baisse de la disponibilité des ressources financières pour le développement, et le fait que les apports d'APD restent en deçà des engagements pris, menacent la capacité des pays de la CARICOM d'atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les OMD.

34. L'incertitude économique des dernières années a mis en évidence la nécessité d'un système de gouvernance économique mondiale transparent, ouvert à tous, bien coordonné et réactif. La CARICOM se félicite donc des mesures prises pour améliorer la gouvernance des institutions de Bretton Woods ainsi que de la deuxième phase de la réforme de la gouvernance engagée par le Groupe de la Banque mondiale en 2010. Elle apprécie également les réformes adoptées par le FMI au cours de sa quatorzième révision générale des quotes-parts en 2010, qui vont doubler les quotes-parts, transférer plus de 6 % des quotes-parts aux pays en développement et aux économies émergentes et permettre aux économies émergentes de disposer de deux sièges supplémentaires au Conseil des gouverneurs. La CARICOM exhorte les pays membres du FMI à ratifier ces réformes. Elle attend avec intérêt les autres changements résultant de l'examen approfondi de la formule de calcul actuelle des quotes-parts des membres du FMI, qui se conclura en janvier 2013, et espère que le processus de sélection des dirigeants des institutions de Bretton Woods sera bientôt ouvert dans les faits, et pas seulement en théorie, avec une prise en considération sérieuse des candidats qualifiés issus des pays en développement.

35. Les économies de la CARICOM sont caractérisées par des niveaux élevés d'endettement extérieur et, dans plusieurs d'entre elles, les niveaux de la dette publique intérieure sont supérieurs à 100 % du PIB. Le service de la dette est devenu particulièrement lourd en raison de la crise financière et économique et de son impact sur les industries clefs, comme le tourisme et la bauxite. Le classement de la plupart des membres de la CARICOM dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire est une arme à double tranchant. S'il témoigne des progrès accomplis sur la voie du développement, ce classement masque aussi la réalité

des économies de la CARICOM, qui sont confrontées à d'énormes défis et sont extrêmement vulnérables face aux chocs extérieurs. Les pays de la CARICOM à revenu intermédiaire continuent de faire face à des coefficients d'endettement élevés, des inégalités socio-économiques, la persistance de forts taux de pauvreté et la dépendance à l'égard des exportations de matières premières. La Communauté se félicite des initiatives prises par l'Organisation des Nations Unies pour appeler l'attention sur le sort des pays à revenu intermédiaire. Elle appelle à une approche holistique des pays à revenu intermédiaire, notamment à mettre à leur disposition des financements assortis de conditions de faveur.

36. La CARICOM se félicite des résultats de la CNUCED XIII, qui mettent en évidence les liens inextricables entre le commerce international, la croissance économique et le développement durable. Elle reconnaît l'importance de la résolution 66/185 de l'Assemblée générale sur le commerce international et le développement et reste déterminée à mettre en place un système commercial ouvert, sans exclusive, transparent et fondé sur des règles multilatérales.

37. S'agissant du Cycle de Doha, la CARICOM continuera de mettre l'accent sur le rôle central du développement. Toute l'attention voulue doit être accordée aux contraintes auxquelles se heurtent les membres de la CARICOM, en tant que petites économies vulnérables, en raison du creusement des déficits commerciaux et des lourdes charges d'endettement. La CARICOM cherche à concrétiser des avancées sur les fronts du développement rural, de la réduction de la pauvreté et de la création d'emplois ainsi que vers la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, en particulier les OMD. Pour être acceptable, toute issue du Cycle de Doha doit répondre aux besoins de développement des pays en développement.

38. **M. Abdul Shukor** (Malaisie), prenant la parole au nom de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), fait remarquer que les pays membres de l'Association enregistrent une croissance économique depuis la reprise qui a suivi la crise mondiale de 2008. Leur économie a connu une expansion en 2010 et en 2011, soutenue par la demande intérieure, de solides fondamentaux macroéconomiques, des bilans sains des entreprises et des banques et la poursuite de réformes structurelles. Les pays de l'ASEAN sont convaincus que leur

économie va rester solide, avec une croissance prévue du PIB de 5,6 à 6,3 % en 2012.

39. La crise financière et économique a mis en évidence la nécessité de renforcer la surveillance multilatérale, en particulier en ce qui concerne les flux financiers, les effets de retombée des politiques et les liens transfrontaliers. La création du Bureau de recherche macroéconomique de l'ASEAN+3 répond à la nécessité d'une coopération et d'une surveillance au niveau régional. L'ASEAN a également approfondi ses réflexions sur la surveillance de la gestion régionale des gros flux de capitaux et des pressions inflationnistes. La viabilité des finances publiques est indispensable à un développement économique durable et l'ASEAN continue à accélérer les réformes économiques structurelles, à promouvoir la demande intérieure et l'emploi, à résister au protectionnisme et à soutenir le commerce et l'investissement.

40. L'ASEAN reste attachée à un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable. Elle demande à l'OMC et à la CNUCED de surveiller les mesures protectionnistes, qui ont des répercussions négatives, en particulier sur les pays en développement. Les pays développés doivent faire preuve de bonne volonté politique et de flexibilité pour sortir de l'impasse du Cycle de Doha. L'ASEAN se réjouit de la ratification de l'adhésion de la République démocratique populaire lao à l'OMC en décembre 2012.

41. L'ASEAN est profondément préoccupée par le ralentissement économique mondial – notamment par les turbulences qui ont frappé les économies avancées – car cette situation ne fait qu'aggraver la pauvreté au niveau international, et menace la réalisation des OMD d'ici à 2015. Elle compte jouer un rôle actif dans la négociation du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

42. D'ici à 2015, les pays de l'ASEAN visent à mettre en place un marché et une base de production unifiés, ce qui devrait se traduire par une libéralisation progressive du secteur des services financiers, ainsi que par l'intégration de leurs marchés des capitaux. L'intégration des pays de l'ASEAN est un exemple de coopération Sud-Sud, qui vise à soutenir tous les États membres à divers stades de développement, et il faut espérer que ce projet donnera aux pays membres les moyens d'enregistrer une croissance suffisante pour atteindre les OMD d'ici à 2015.

43. La gouvernance économique mondiale doit être renforcée, tout comme le rôle de l'Organisation des Nations Unies, afin d'en préserver la pertinence. L'effort entrepris par les groupes régionaux, tels que l'ASEAN, et par les institutions et les organisations financières sont complémentaires de celui mené par l'Organisation des Nations Unies. Il est impératif de travailler ensemble pour arriver à une croissance économique durable, sans exclusive et équitable.

44. **M. Zinsou** (Bénin), prenant la parole au nom des pays les moins avancés, fait remarquer que la part collective de ces pays dans le commerce international est restée très faible et ne concerne que quelques produits d'exportation. Le Programme d'action d'Istanbul appelle ces pays à doubler leur part collective dans le commerce international d'ici à 2020, mais ils ont été gravement affectés par la crise actuelle. Malgré un consensus international sur l'impératif d'une mondialisation centrée sur le développement, l'impasse du Cycle de Doha signifie que l'ensemble de mesures proposé pour les pays les moins avancés ne s'est pas matérialisé; sans ces mesures, la capacité de ces pays de doubler leur part dans les exportations en 2020 est compromise.

45. Comme convenu dans le Programme d'action d'Istanbul, les partenaires pour le développement doivent aider les pays les moins avancés à renforcer leurs capacités humaines, institutionnelles et réglementaires dans le domaine des politiques et des négociations commerciales; à améliorer leur productivité, leur compétitivité et leur diversification; et à répondre aux exigences des barrières non tarifaires pertinentes. Une dérogation au titre des services, leur octroyant un accès préférentiel aux marchés, aiderait les pays les moins avancés à bénéficier de l'expansion rapide du commerce des services, grâce au renforcement et à la diversification de leurs exportations et à la réduction de leur déficit commercial. La communauté internationale doit faire pression pour une conclusion favorable du Cycle de Doha et pour des résultats ambitieux tournés vers le développement.

46. Les États Membres doivent accorder un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent sur une base durable à tous les pays les moins avancés; corriger les mesures faussant les échanges commerciaux ou de nature protectionniste; éliminer les barrières non tarifaires injustifiées; faciliter et accélérer les négociations d'adhésion à l'OMC avec les

pays les moins avancés; et convenir de la procédure de suivi de l'accès aux marchés en franchise de droits, sans contingent et règles d'origine.

47. Les partenaires pour le développement doivent accroître leur aide aux pays les moins avancés pour répondre à leurs besoins de renforcement des capacités commerciales, en fonction de leurs stratégies nationales de développement. Un État développementaliste est indispensable pour susciter une croissance durable, et les pays les moins avancés sont favorables à un régionalisme développementaliste, seul à même d'améliorer leur intégration dans l'économie régionale et mondiale.

48. **M. Zampetti** (Observateur de l'Union européenne), prenant la parole également au nom de la Croatie, pays en voie d'adhésion, des pays candidats, l'ex-République Yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, du pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, la Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'au nom de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, du Liechtenstein, de la Norvège, de la République de Moldova et de l'Ukraine, indique que l'Union européenne va redoubler d'efforts au cours des années à venir pour atteindre les OMD, pour élaborer un programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et pour assurer le suivi de Rio +20. La cohérence et la continuité des politiques doivent être une priorité, non seulement pour la réalisation de ces objectifs, mais aussi pour toute une gamme de processus et d'initiatives relatifs, entre autres, à la démocratie, à la primauté du droit, aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes, à l'interaction entre la population et le développement et aux liens entre les migrations et le développement. Les financements, à la fois pour le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et pour la mise en œuvre des décisions de la Conférence Rio +20, doivent être compatibles avec le cadre de financement du développement et intégrés avec d'autres engagements.

49. La reprise économique mondiale se poursuit, mais à un rythme peu soutenu. L'Union européenne continue à appuyer tous les efforts visant à promouvoir une croissance durable et équilibrée, à résister au protectionnisme et à renforcer le système commercial de l'OMC. Elle reste déterminée à obtenir une issue ambitieuse et globale du Programme de Doha pour le développement, et souhaite un accord rapide sur la facilitation des échanges.

50. L'Union européenne donne aux pays en développement la possibilité de tirer parti du potentiel offert par les échanges au travers du Système généralisé de préférences et de sa contribution à l'initiative Aide pour le commerce, alors que la conclusion d'accords de partenariats économiques contribue à l'intégration des politiques commerciales et de développement. Dans ce contexte, le Plan d'action pour la croissance et l'emploi, adopté par le G20 à Los Cabos, a été accueilli favorablement.

51. Rio +20 a confirmé les objectifs primordiaux du développement durable et les conditions à remplir pour assurer ce développement. L'ajout par le Mexique de la croissance verte inclusive dans le programme de développement du G20, et le travail du Groupe sur des questions telles que la comptabilisation du capital naturel, sont donc des évolutions bienvenues. L'élimination progressive des subventions préjudiciables, y compris celles dont bénéficient les combustibles fossiles, revêt une importance cruciale pour la durabilité, et les instruments de financement sur le climat sont déterminants pour l'élaboration de politiques climatiques durables.

52. L'Union européenne salue les décisions récentes visant à renforcer la régulation du système financier international. Elle soutient les engagements pris pour accroître les ressources mises à la disposition du FMI ainsi que la mise en œuvre rapide de la décision de réformer les quotes-parts et la représentation au FMI. L'Union européenne continuera à soutenir les initiatives existantes d'allègement de la dette. Les pays ayant bénéficié de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés doivent faire en sorte que leur dette reste à des niveaux tenables.

53. Plusieurs pays en développement ont fait preuve de résilience pendant la crise grâce aux mécanismes régulateurs incorporés dans les politiques macroéconomiques et au soutien du FMI, de la Banque mondiale et de l'Union européenne. Les pays en développement doivent continuer à renforcer ces mécanismes régulateurs, mais à un rythme compatible avec le soutien de la reprise économique en cours. Une croissance forte, durable et équilibrée doit être une préoccupation majeure. Des réformes structurelles et un assainissement budgétaire pourraient être nécessaires, alors qu'un renforcement des discussions et des efforts de coopération au niveau multilatéral sont indispensables à l'amélioration de la performance économique et du développement durable.

54. **M. Haase** (Australie), prenant la parole au nom du Groupe de Cairns, souligne que la réforme du commerce agricole est inexorablement liée à la sécurité alimentaire. Afin d'aller de l'avant dans le processus de Doha, il importe de garder à l'esprit que des progrès sur le front de l'agriculture peuvent contribuer à une « récolte précoce » de résultats. Le Programme de Doha pour le développement doit privilégier les éléments sur lesquels des accords provisoires ou définitifs peuvent être atteints par consensus, même avant l'engagement complet. Remédier aux disparités en matière de commerce agricole mondial permettrait d'améliorer l'efficacité du marché et de créer des signaux de prix plus efficaces pour les agriculteurs et les investisseurs agricoles.

55. La population mondiale devant atteindre 9 milliards d'ici à 2050, la production agricole va donc devoir augmenter de 70 %, mais la croissance de la production alimentaire ne se produira pas dans les zones de croissance démographique. Le commerce va donc jouer un rôle de plus en plus crucial dans la satisfaction des besoins nutritionnels des populations concernées. Bien qu'il s'agisse là d'évolutions bien connues, l'agriculture continue de souffrir de distorsions et de déséquilibres beaucoup plus importants que ceux touchant les secteurs industriels.

56. **M. Rivard** (Canada), prenant la parole au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande (CANZ), est d'avis que l'appropriation nationale et la bonne gouvernance sont fondamentales, et que les résultats dans la réduction de la pauvreté doivent être mesurés par la capacité qu'ont les individus de générer leurs propres revenus, de subvenir aux besoins de leurs familles et de transformer leurs idées en entreprises économiques pour l'avenir. La collaboration entre les secteurs public et privé est essentielle.

57. En dépit de l'impasse du Cycle de Doha, il est important pour les pays de résister aux pressions protectionnistes et aux contraintes du côté de l'offre, qui continuent de nuire aux pays les moins avancés. Si les affirmations récentes du G20 et du forum de la Coopération économique Asie-Pacifique à ce sujet sont encourageantes, les engagements en faveur du soutien à la reprise et du renforcement de la capacité d'adaptation aux chocs futurs doivent être respectés.

58. L'endettement public excessif reste une préoccupation à la fois pour les économies avancées et pour les économies en développement, exerçant un

effet de freinage sur l'économie mondiale. Un équilibre doit être maintenu entre les mesures de relance à court terme et la réduction de la dette à moyen terme afin de rétablir la stabilité macroéconomique et la confiance des marchés. Pour rendre l'architecture mondiale de développement plus efficace mais aussi plus inclusive, il importe de réformer les institutions de Bretton Woods, afin que les pays sous-représentés puissent faire entendre leur voix, que leurs quotes-parts soient augmentées et que leur représentation et leur participation soient accrues.

59. **M. Vongxay** (République démocratique populaire lao), prenant la parole au nom des pays sans littoral, note que, du fait de leur statut géographique, ces pays figurent parmi les plus défavorisés dans leurs régions respectives.

60. Malgré le doublement entre 2002 et 2010 des engagements extérieurs au titre de l'Aide pour le commerce, qui ont atteint 9 milliards de dollars, et en dépit des progrès réalisés par les pays les moins avancés sans littoral et par les pays de transit voisins dans le domaine des transports, des communications et de la rationalisation des procédures administratives et aux frontières, ces pays n'ont pas encore tiré pleinement parti de leur potentiel commercial. Parmi les entraves les plus importants auxquels ils se heurtent figurent le manque de diversification des exportations, la dépendance excessive à l'égard des produits issus des ressources naturelles, l'absence de capacités de production solides pour rendre les exportations plus compétitives, les coûts élevés des transactions commerciales qui augmentent l'imprévisibilité de la chaîne d'approvisionnement, les lacunes des infrastructures, le protectionnisme accru, la stagnation du Cycle de Doha et la dépendance à l'égard d'une l'agriculture, frappée de plein fouet par les changements climatiques.

61. Les différents niveaux de développement, les besoins particuliers et les désavantages géographiques des pays les moins avancés sans littoral doivent être pris en compte lors du processus d'adhésion à l'OMC. Ces pays doivent bénéficier de l'ensemble des mesures de traitement spécial et différencié prévues dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et dans tous les accords de l'OMC.

62. S'exprimant au nom de son propre pays, M. Vongxay déclare que la République démocratique

populaire lao se félicite que son propre processus d'adhésion à l'OMC se soit conclu avec succès.

63. **M^{me} Medvedeva** (Fédération de Russie) rappelle que son pays a toujours appuyé un système de commerce international équitable et équilibré fondé sur le respect par tous les participants des décisions prises par les organismes intergouvernementaux. Le commerce est un outil indispensable à une croissance économique progressive et au développement durable.

64. La Fédération de Russie a fini par devenir un membre à part entière de l'OMC. Sa qualité de membre permettra d'éliminer les obstacles à l'accès aux marchés pour un large éventail de biens et de services et d'améliorer le climat des affaires pour les investisseurs. En respectant les exigences de l'OMC, notamment en ce qui concerne la transparence et la prévisibilité de la législation visant à protéger les droits des entrepreneurs, la Fédération de Russie entend contribuer activement à l'élaboration de règles et de mécanismes commerciaux plus libéraux. À cet égard, elle espère que le Cycle de Doha finira par aboutir à un résultat équilibré.

65. La Fédération de Russie encourage activement les processus d'intégration à travers la Communauté des États indépendants. En outre, la nouvelle Union douanière avec le Kazakhstan et le Bélarus, qui est en grande partie fondée sur les règles de l'OMC et sur la Convention de Kyoto sur la simplification et l'harmonisation des procédures douanières, a mis en place un espace économique unique qui permettra de réduire les barrières administratives et de simplifier les échanges au sein de l'Union et avec les pays tiers.

66. Reconnaissant le rôle prééminent de coordination de la CNUCED dans le développement international, y compris dans les recherches sur le commerce mondial, sur les investissements et sur les technologies de l'information, la Fédération de Russie réaffirme son soutien à un dialogue ouvert pour améliorer l'architecture financière internationale ainsi qu'à une réforme efficace des institutions financières internationales, qui restera une priorité durant sa présidence du G20.

67. D'ici à novembre 2012, la Fédération de Russie se sera dotée d'un système de depositaire central de titres, conçu pour faciliter les investissements étrangers sur son marché national des capitaux et pour rendre le système d'enregistrement des droits de propriété sur les valeurs mobilières plus transparent et plus

compréhensible. Suite à l'adoption de lois sur la compensation et sur les activités de compensation ainsi qu'à la mise en place de formations appropriées, les conditions juridiques nécessaires au développement d'organisations infrastructurelles, y compris les bourses de valeurs et une contrepartie centrale, ont été instaurées. Ces organisations se conformeront aux normes internationales, réduisant ainsi considérablement les risques pour les participants aux marchés. Les principales places boursières russes [Moscow Interbank Currency Exchange (MICEX) et Russian Trading System (RTS)] fusionneront pour créer une plate-forme d'échange unique et concurrentielle au niveau mondial. La création d'un centre financier international contribuera à assurer le développement progressif d'un marché des capitaux régional et à améliorer la stabilité de l'ensemble de l'architecture financière mondiale.

68. La Fédération de Russie a toujours apporté une contribution substantielle à l'allègement de la charge de la dette des pays les plus pauvres, notamment en Afrique, où sa contribution dépasse les 20 milliards de dollars. Cependant, elle estime que l'allègement de la dette internationale ne peut être efficace que si les pays en développement poursuivent des politiques économiques visant à établir un cadre macroéconomique stable et un régime d'investissement prévisible, tout en luttant contre la corruption et en stimulant l'entreprise privée.

69. Pour prévenir les crises et assurer la soutenabilité de la dette, il est essentiel d'améliorer le système de suivi des politiques d'emprunt du secteur des entreprises et des banques majoritairement détenues par l'État.

70. **M. Lee Dong Lee** (République de Corée) estime que, si les initiatives d'Aide pour le commerce ont été importantes, elles ne sont qu'un outil parmi d'autres pour parvenir à une économie mondiale plus équitable. Les biens intermédiaires représentant 55 % de tout le volume du commerce de marchandises autres que les combustibles, des progrès rapides sont indispensables dans le cadre du Cycle de Doha pour accroître les débouchés commerciaux des pays en développement. Dans la structure actuelle des échanges internationaux, le commerce des tâches remplace le commerce des marchandises, ce qui rend le protectionnisme encore plus destructeur pour tous les pays, y compris ceux qui sont à l'origine de politiques protectionnistes. Les difficultés financières et économiques mondiales ne

sauraient justifier le protectionnisme. La République de Corée demande l'arrêt immédiat et le démantèlement des mesures affectant le commerce et l'investissement jusqu'en 2014.

71. La financiarisation des échanges de produits de base a encore aggravé les problèmes posés par l'instabilité des prix de ces produits. La transparence et la bonne régulation sont essentielles au maintien d'un approvisionnement stable en matières premières. Il est également évident que l'instabilité des prix des denrées alimentaires exacerbe les difficultés auxquelles se heurte la reprise économique mondiale. Alors que certains pays en développement bénéficient de la hausse des prix des produits de base, d'autres en subissent les conséquences négatives. Une réponse plus coordonnée est nécessaire pour améliorer la sécurité alimentaire, avec un soutien durable et actif de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire du Secrétaire général et du Système d'information sur les marchés agricoles du G20.

72. **M. Elmajerbi** (Libye) est d'avis que, pour sortir de l'impasse du Cycle de Doha et pour libérer le potentiel de développement du commerce par l'intermédiaire d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles et non discriminatoire, il faut accorder la priorité à la libéralisation du secteur agricole et à la circulation des personnes dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services ainsi qu'à la levée des barrières douanières, à la garantie d'un traitement spécial pour les pays en développement et à un solide système de garantie des droits de propriété industrielle orienté vers le développement.

73. Il importe de faire en sorte que les fluctuations des marchés des produits de base ne nuisent pas à la réduction de la pauvreté et à la réalisation du développement; d'accroître les investissements dans la production de produits de base afin de remédier aux déséquilibres entre l'offre et la demande; d'établir un système commercial multilatéral favorable à la croissance et au développement économiques, dans la mesure où le commerce est un élément stratégique du processus de développement; et de concevoir de nouvelles façons d'aider les pays en développement tributaires des produits de base à rompre le cycle de cette dépendance en améliorant leur productivité agricole.

74. Les effets de la crise économique et financière se font toujours sentir, notamment au niveau de la planification financière, de la surveillance multilatérale, de la coordination des politiques, de la dette souveraine, du filet de sécurité financière mondial, de la gestion des flux de capitaux et de la réforme de la gouvernance au sein des institutions de Bretton Woods. La communauté internationale doit donc poursuivre le programme de réforme visant à faire face aux faiblesses du système financier mises en évidence par la crise et se concentrer sur la mise en œuvre des nouvelles règles de Bâle III.

75. La crise a surtout touché les pays en développement dont l'économie est fragile et dont les efforts de développement sont compromis par le lourd endettement qu'ils ont dû contracter pour faire face à leurs difficultés. La délégation libyenne souligne donc la nécessité pour la communauté internationale de redoubler d'efforts pour fournir aux pays les ressources indispensables pour empêcher l'accumulation de la dette, pour réformer les institutions financières internationales et pour accroître la représentation des pays en développement au sein de celles-ci. Elle soutient les initiatives visant à réduire cette dette, notamment l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale.

La séance est levée à 18 h 10.